

WHA20.15 Programme d'éradication de la variole

La Vingtième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole; et

Notant que la variole reste un grave problème sanitaire universel malgré les progrès accomplis dans le programme mondial d'éradication,

1. INVITE les pays où la maladie continue de se rencontrer à entreprendre ou à intensifier des programmes visant à son éradication le plus rapidement possible;

2. DÉCIDE:

a) d'inviter instamment les gouvernements des pays dont les programmes d'éradication progressent lentement, d'une part à adopter sans délai, dans la limite des ressources disponibles, des mesures pour éliminer les difficultés administratives susceptibles d'entraver leur action et, d'autre part, à donner le plus haut degré possible de priorité à la mobilisation des fonds, du personnel et des fournitures nécessaires pour mener cette action à bonne fin dans les moindres délais;

b) de recommander aux gouvernements des pays producteurs de vaccins antivarioliques de veiller spécialement à ce que le vaccin antivariolique soit fabriqué en conformité avec les normes de pureté et d'activité fixées par l'OMS, et aux gouvernements des pays d'endémicité d'utiliser le vaccin lyophilisé;

c) d'inviter instamment les pays où des éléments migrants de la population créent un danger de propagation de la maladie au-delà des frontières à organiser ou à renforcer l'étroite surveillance de ces éléments;

d) de recommander que, jusqu'à ce que la variole ait cessé d'être un problème mondial, les pays où la maladie a été éliminée ou dans lesquels un programme d'éradication est en cours organisent des programmes d'entretien et des services de surveillance épidémiologique;

3. PRIE les Etats Membres et les organismes multilatéraux et bilatéraux d'accorder une aide technique, financière et autre aux programmes entrepris dans les pays d'endémicité, notamment en fournissant du vaccin lyophilisé, des moyens de transport et de l'équipement; et

4. PRIE le Directeur général:

a) de continuer à élaborer et à exécuter son plan détaillé, comprenant notamment la coordination de tous les efforts internationaux, bilatéraux et nationaux, en vue d'aboutir à l'éradication générale de la variole dans un délai déterminé;

b) d'intensifier le programme de recherches; et

c) de faire à nouveau rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé.